

Protection sociale

Téléorthophonie en 10 questions

Un nouveau service pour
les militaires affectés à
l'étranger avec leur famille



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CNMSS
L'engagement au service
des militaires



Quel nouveau service ?

Dans le cadre du plan Famille, la CNMSS s'engage auprès des militaires en proposant pour leurs ayants-droit un service de consultations à distance avec un orthophoniste diplômé, entièrement prises en charge, simplement et en toute confidentialité.

De quoi s'agit-il ?

Un orthophoniste « à domicile » à l'horaire qui me convient, pour un suivi interactif, avec la garantie de sessions individualisées et sécurisées, et la possibilité de garder le même praticien que j'ai choisi jusqu'à la fin de la prise en charge.

Pourquoi ?

- Faciliter le recours aux soins pour mes ayants-droit résidant à l'étranger et nécessitant un suivi orthophonique pour troubles de l'apprentissage.
- Éviter les ruptures de soins pour mes ayants-droit bénéficiant d'un suivi orthophonique en France et m'accompagnant dans mon affectation à l'étranger.



Pour qui ?

Mes ayants-droit qui me suivent dans mon affectation à l'étranger.

Comment ?

Tout simplement, un ordinateur avec une connexion internet suffit pour me rendre où que je sois sur le site DisMed CNMSS.

<https://cnmss.dismed.fr/>

Quand ?

Prise en charge des soins dès mon affectation.

Quel prix ?

La CNMSS finance entièrement et sans conditions de ressources, le bilan et les séances orthophoniques pour mes ayants-droit.

Je n'ai aucune avance de frais à faire.

Conditions de prise en charge ?

- Une prescription médicale pour un bilan orthophonique ;
- Un accord des services médicaux de la CNMSS pour des séances d'orthophonie.

Et en pratique ?

Les téléconsultations sont réalisées dans mon propre fuseau horaire, aux jours et heures qui me conviennent.

Je choisis et je prends rendez-vous avec un professionnel de santé parmi les orthophonistes du réseau DisMed CNMSS.

Je retrouve toutes ces infos :

- sur le site Internet de la CNMSS

<https://www.cnmss.fr/caisse-nationale-militaire-de-securite-sociale-3.html>

- et sur le guide de départ outre-mer et à l'étranger

<https://guide-depart.cnmss.fr/guide-du-depart-132.html>

Contacts

- CNMSS
83090 TOULON CEDEX 9
- 04 94 16 36 00
- www.cnmss.fr

